

2 COMMENT OBTENIR VOTRE TITRE AMETHYSTE ?

Rendez-vous au CCAS de votre mairie muni de votre passe Navigo, des pièces justificatives habituelles et d'une attestation sur l'honneur de non exercice d'une activité professionnelle si vous avez plus de 60 ans. Adressez, le cas échéant, votre participation financière directement au Conseil général.

Un conseil : cette démarche doit être effectuée au plus tard le 10 du mois de fin de validité de votre carte actuelle. Ainsi par exemple, rendez-vous au CCAS en septembre ou au plus tard le 10 octobre si votre carte actuelle est valide jusqu'au 31 octobre. A défaut, vous ne pourriez pas voyager avec Améthyste dès le 1^{er} novembre.

Votre CCAS transmet votre demande au Conseil général qui, après examen de votre dossier et validation, demande la création de votre titre Améthyste aux transporteurs.

3 COMMENT CHARGER VOTRE TITRE AMETHYSTE SUR VOTRE PASSE NAVIGO, ET VOYAGER ?

Vous pouvez charger Améthyste sur votre passe Navigo 3 semaines après le dépôt de votre demande au CCAS.

Pour cela, rendez-vous à un guichet ou sur un automate SNCF/RATP puis suivez les instructions.

Ensuite, pour voyager, présentez votre passe Navigo à chaque passage aux appareils de validation, y compris dans les bus et les tramways. Lors des contrôles, présentez-le à l'agent de contrôle qui le lira sur son lecteur.

Le passe Navigo et le titre Améthyste qui y est chargé vous sont strictement personnels.

SERVICE APRÈS-VENTE

En cas de problème technique (non réception d'un passe expédié, fonctionnement defectueux du passe Navigo, détérioration, ...), adressez-vous à un agent SNCF, RATP, OPTILE.

Le passe est remplacé par la SNCF ou la RATP en cas de perte ou de vol moyennant la somme de 8 €.

Pour plus de renseignements : www.navigo.fr
ou 09 69 39 66 66 (appel non surtaxé)

Conseil général des Yvelines - Photo : Thinkstock - Impression : Wauquier - Février 2013



LA NOUVELLE CARTE DE TRANSPORTS AMETHYSTE

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES VOUS FACILITE LES TRANSPORTS

Le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) a décidé de créer un nouveau titre de transport dénommé AMETHYSTE qui permet d'utiliser à la fois les transports en commun ferrés et routiers. AMETHYSTE est disponible uniquement sur passe NAVIGO (carte à puce sans contact).

A compter du 1^{er} juillet 2013, **AMETHYSTE** permet de voyager et remplace progressivement les anciens titres «Améthyste gratuité», «Améthyste demi-tarif» et «Rubis» qui restent cependant en circulation jusqu'à leur date normale de fin de validité.

QU'EST-CE QUE LE NOUVEAU TITRE AMETHYSTE ?

C'est un forfait de transport financé par le Conseil général des Yvelines pour vous permettre, sous conditions d'éligibilité, de voyager gratuitement.

Il vous permet de vous déplacer sur tous les modes de transport d'Ile-de-France (Métro, RER, Bus, Tramway et Train) y compris Orlybus, Roissybus, Noctilien, Orlyrail, certains transports à la demande, et sur les dessertes locales appliquant la tarification fixée par le STIF.

Il permet un nombre illimité de voyages dans la limite des zones délivrées par le Conseil général.

AMETHYSTE est valable 12 mois.

A SAVOIR

- > Les week-ends et jours fériés, vous pouvez voyager dans toute l'Ile-de-France, sans limite de zones.
- > En semaine, vous pouvez vous rendre dans les zones tarifaires non comprises dans votre titre **AMETHYSTE**, en chargeant à vos frais sur votre passe Navigo un complément de parcours, soit trajet par trajet (train uniquement), soit sous forme d'un abonnement «semaine» ou «mois».



QUI PEUT EN BENEFICIER ?

AMETHYSTE zones 3 à 5 - GRATUIT

- > Les personnes âgées à partir de 65 ans non imposables (*) et n'exerçant aucune activité professionnelle,
- > Les personnes handicapées à partir de 20 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée (AAH), ou d'une pension d'invalidité 2^{ème} catégorie et non imposables (*),
- > Les personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans bénéficiaires de la carte d'invalidité, non imposables (*) et n'exerçant aucune activité professionnelle.

ANCIENS COMBATTANTS

AMETHYSTE zones 1 à 5

- > Les anciens combattants et veuves de guerre **non imposables** (*) à partir de 65 ans n'exerçant aucune activité professionnelle. **GRATUIT**
- > Les anciens combattants à partir de 65 ans, détenteurs d'une carte de priorité d'invalidité de l'ONAC et sans activité professionnelle. **GRATUIT**
- > Les anciens combattants et veuves de guerre **imposables**, à partir de 65 ans, n'exerçant aucune activité professionnelle contre un forfait de 60 €

AMETHYSTE zones 3 à 5

- > Les anciens combattants et veuves de guerre **imposables**, à partir de 65 ans, n'exerçant aucune activité professionnelle contre un forfait de 30 €

A SAVOIR

- > Les titres de transport achetés dans l'attente de l'étude de votre dossier par le Département ou de la réception de votre passe Navigo, ne sont pas remboursés.

(*) impôt sur le revenu net = 0 €

Vous bénéficiez de ce service grâce au financement du Conseil général

AMETHYSTE EN 3 ETAPES

1 COMMENT OBTENIR UN PASSE NAVIGO ?

Si vous possédez déjà un passe Navigo «mois-semaine» présentez-vous directement au CCAS (étape 2).

Si vous n'en n'avez pas ou si vous possédez un passe Navigo intégral, Découverte ou Imagine'R, vous devez demander un passe Navigo «mois-semaine» personnalisé :

Obtenez immédiatement votre passe Navigo «mois-semaine» en vous rendant dans l'une des agences commerciales des transporteurs (SNCF, RATP, réseaux bus OPTILE) muni d'une pièce d'identité.

Dans le département des Yvelines, vous pouvez vous rendre dans les agences suivantes :

- > gares SNCF de Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie, Versailles Chantiers, Saint-Quentin-en-Yvelines
- > agence Navigo CTVMI : 2 impasse de Sainte-Claire Deville à Mantes-la-Jolie
- > agence Navigo Veolia-Transport : place André Malraux à Saint-Germain-en-Laye
- > club RATP : 3 rue de la Surintendance à Saint-Germain-en-Laye
- > agence Phébus : 18 avenue de l'Europe à Versailles

Obtenez votre passe Navigo **par correspondance (prévoir 3 à 4 semaines de délai)** en remplissant le formulaire «demande de passe Navigo» et en le retournant à l'Agence passe Navigo dans l'enveloppe préaffranchie fournie, ou en le commandant sur internet www.navigo.fr.

Vous recevrez votre passe Navigo à votre domicile.

La première délivrance d'un passe Navigo est gratuite.

Pour plus de renseignements : www.navigo.fr ou Agence Navigo **09 69 39 66 66** (appel non surtaxé).